Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 074-217401280-20240328-DM_020_2024-AU



DECISION DU MAIRE

N° 020-2024

Mairie de FILLINGES 858 route du Chef-lieu 74250 FILLINGES ☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles F 1597 (issue de la F 282) sise 118 Route de la Lierre et F 1600 (issue de la F 1564) sise Vers Prés

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la déclaration d'Intention d'Aliéner - reçue le 26 mars 2024 - concernant les parcelles bâties F 1597 (issue de la F 282) sise 118 Route de la Lierre d'une superficie de 383 m² et F 1600 (issue de la F 1564) sise Vers Prés d'une superficie de 196 m².

DECIDE

ARTICLE 1:

La commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption

sur les parcelles bâties F 1597 sise 118 Route de la Lierre (issue de la F 282)

et F 1600 sise Vers Prés (issue de la F 1564).

ARTICLE 2:

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et

sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3:

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de

Haute-Savoie.

Fillinges, le 28 mars 2024

Le Maire

Bruno FOREL

Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Sayoie (74), et de la publication le